BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 790

52 – HAUTE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT

Ventes et cessions

444 528 327 RCS Chaumont.
ACEMTEC.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Rue du Stade, 52140 Montigny-le-Roi.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE MANS du 17 novembre 2025, La société ACEMTEC, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est fixé rue du Stade 52140 MONTIGNY LE ROI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAUMONT sous le numéro 444 528 327, et la société MECACOUPE, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros dont le siège social est fixé 2 rue des Gladiateurs 72000 LE MANS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du MANS sous le numéro 304 605 629, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ACEMTEC par la société MECACOUPE. La société ACEMTEC ferait apport à la société MECACOUPE de la totalité de son actif, soit 1 157 648 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 801 751 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 355 897 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société GROUPE DORISE, société par actions simplifiée au capital de 540 061,50 euros, dont le siège social est fixé 2 rue des Gladiateurs 72000 LE MANS immatriculée au RCS du MANS sous le numéro 420 440 109, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet au 01/01/2026, d'un point de vue juridique, comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ACEMTEC depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MECACOUPE. La société ACEMTEC sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31/12/2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CHAUMONT le 20/11/2025 au nom de la société ACEMTEC et au greffe du Tribunal de commerce du MANS le 18/12/2025 au nom de la société MECACOUPE. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.